

Service des Archives communales

Missions

Deux missions principales :

répondre aux besoins de gestion de l'administration municipale et garantir l'exercice des droits des citoyens, participer à la constitution de la mémoire de la Ville et à sa diffusion.

Les Archives communales collectent en s'assurant du versement des documents procédant de l'activité des services municipaux. Le service traite les documents déposés par un travail de tri, d'élimination, d'analyse, de classement aboutissant à l'élaboration d'instruments de recherche pour les étudiants, chercheurs, particuliers, généalogistes et amateurs d'histoire locale.

Il permet également de conserver l'ensemble des documents. Ceux-ci sont stockés dans des magasins répondant aux normes de conservation en vigueur (hygrométrie, température). Les archivistes sont ainsi les garants de la pérennité des documents déposés. Enfin, les archives communales mettent les documents à la disposition du public en salle de consultation.

Conditions d'accès aux archives

La libre communicabilité des documents d'archives publiques est fixée par la loi du 15 juillet 2008 modifiant le Code du Patrimoine.

Accès sur rendez-vous.



Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30

Le vendredi : de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h

Contact

Tél : 01 64 32 20 94



**VILLE DE MONTEREAU-
FAULT-YONNE**

54 rue Jean Jaurès
77130 - Montereau-Fault-Yonne